

Compte rendu de réunion publique

concernant

**une demande d'autorisation environnementale et d'une demande de
permis de construire**

présentée par la société Les Serres du Buat

**dans le cadre de la création de serres maraîchères agricoles
pour la culture de tomates.**

Cette première réunion publique s'est déroulée le mardi 19 mai 2026 de 18 heures 30 à 20 heures 30 à la salle de Chalendrey – 14 grande rue 50540 ISIGNY LE BUAT en présence des personnes ci-après nommées :

le porteur de projet (Société Les Serres du Buat) :

Monsieur Rik VAN DEN BOSCH – directeur général des Serres du Buhat
Monsieur Jean-Marc PAIMBLANC – directeur d'exploitation des Serres du Buhat
Monsieur Thierry BADINOT – responsable technique des Serres du Buhat
Monsieur Hervé DELOUCHE – conseil en environnement Symbiose
Monsieur Irvin ROUSSEL – responsable commercial des Serres d'Isigny

Madame Laurence GONTARD – modératrice/facilitatrice du cabinet Nicaya Conseil

le commissaire enquêteur

Monsieur Patrick BOITON

Le public a répondu présent à cette réunion, puisqu'il a été dénombré 180 personnes environ. L'ambiance a été relativement calme toute la soirée avec cependant, des échanges verbaux parfois tendus. Une banderole dénonçant le projet a été déroulée au fond de la salle en fin de soirée.

1. Ouverture de la réunion publique

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance. Le commissaire enquêteur s'est présenté et a indiqué qu'il a été désigné par le tribunal administratif de CAEN pour conduire la procédure de consultation du public concernant le projet de la société Les Serres du Buat.

Il a rappelé sa neutralité et son impartialité dans le cadre de cette enquête puis a exposé succinctement les particularités de cette nouvelle procédure, applicables à ce projet (phases d'instruction et de consultation parallélisées).

Le commissaire enquêteur a rappelé les diverses modalités offertes au public pour son information et sa participation et précisé que la réunion durera 2 heures scindée en deux parties.

La première partie d'une durée d'environ une demi-heure, a consisté en la présentation du projet par le l'équipe dirigeante des Serres du Buat et une seconde partie qui a été consacrée à un échange avec le public et le porteur de projet.

2. Présentation du projet

Dans un premier temps, Madame Laurence GONTARD du cabinet Nicaya Conseil a pris la parole et évoqué son rôle consistant à faciliter les échanges entre les différents intervenants. Cette personne a donné des précisions sur :

- la présentation du projet pendant une demi-heure par le porteur de projet ;
- un temps d'échange d'une heure, afin de poser des questions et exprimer les avis du public ;
- évoqué que les échanges sont enregistrés.

Madame GONTARD a rappelé que le commissaire enquêteur apportera des éléments de réponse en fin de soirée sur le dispositif de participation du public et les moyens mis à la disposition de celui-ci pour rencontrer l'intéressé, consulter le dossier et donner son avis.

A l'appui de 44 diapositives, un diaporama a été présenté au public. Il comprend les éléments suivants : L'introduction par le commissaire enquêteur, la procédure de consultation du public par voie électronique, le déroulé de la réunion, la présentation des intervenants ;

▪ le projet des Serres du Buat – de qui s'agit-il ?

- les acteurs du projet
- l'équipe des Serres d'Isigny
- les motivations
- les intentions

▪ le projet des Serres du Buat – de quoi s'agit-il ?

- une serre de tomates à proximité des Serres d'Isigny
- pour produire des tomates estivales de qualité
- dans le respect de l'environnement naturel et humain

▪ le projet des Serres du Buat – quels sont les objectifs du projet ?

- une production locale de tomates labellisée
- une distribution de la production à 100% sur le marché français et à 70% dans un rayon de moins de 300 km
- consolider l'activité économique et agricole locale

▪ le projet des Serres du Buat – quelles sont les caractéristiques techniques ?

- le site actuel
- le site à la livraison du projet
- le site avec végétation à maturité
- les aménagements prévus
- les serres agricoles
- le hall de conditionnement
- la gestion de l'eau
- les sols sous serres
- la conception du projet
- la synergie avec les Serres d'Isigny
- le coût et le calendrier du projet

▪ **le projet des Serres du Buat – quels sont les bénéfices du projet ?**

- pour la zone humide
- pour le réseau des haies
- pour la faune
- pour la sécurité routière
- pour la qualité des sols
- pour la qualité de l'air
- pour les associations et le patrimoine d'Isigny-le-Buat

▪ **les échanges avec les participants**

- consignes pour les échanges

▪ **la consultation du public – quel calendrier et comment participer ?**

- le calendrier de la consultation du public
- comment prendre connaissance du dossier ?
- comment donner votre avis ?
- comment demander des compléments d'information ?

Toutes les diapositives ont été commentées par les différents représentants de la société « Les Serres du Buat sous l'égide de Monsieur Rik VAN DEN BOSCH, directeur général des Serres du Buat.

3. Les échanges avec le public

Madame GONTARD a rappelé les règles élémentaires de courtoisie et de respect à observer dans le cadre des échanges entre le public et les représentants du porteur de projet. Les questions suivantes ont été énoncées :

1. Monsieur Gérard CHAUVET (du collectif Stop-Tomates)

1ère chose : je voudrais m'offusquer du fait que l'on substitue des consultations publiques aux enquêtes publiques. C'est un peu un recul de la démocratie. Le peuple devient un peu moins en possibilité de s'exprimer. Personne ici n'y est pour rien, mais j'aimerais que ce soit consigné.

2ème chose : le projet va permettre de consolider l'activité agricole locale ; ça c'est quelque chose qui me pose vraiment question et j'aimerais que l'on m'explique comment. Les agriculteurs locaux vont bénéficier d'aides par rapport avec ce projet.

Réponse de Mr Jean-Marc PAIMBLANC : Déjà ont travaillé avec deux agriculteurs locaux. Concernant les quelques déchets de tomates qui vont en méthanisation. On a également local, une autre exploitation qui nous fournit du CO2. C'est déjà un premier point.

On parle là de méthaniseur. Ce n'est pas de l'agriculture tout à fait. La méthanisation, c'est la méthanisation.

Réponse de Mr Thierry BADINOT : ça dépend si vous considérez que la tomate, la culture de tomates, ce n'est pas de l'agriculture. Mais pour nous, on se considère que l'on va consolider l'agriculture. On va diversifier. C'est-à-dire que pour l'instant dans la Manche, il n'y avait pas de producteurs de tomates. Il y a de place pour tout le monde. On se considère comme producteurs de tomates. Dans ce cadre là, on considère qu'on est un acteur de la diversification, puisque qu'on va arriver à produire des tomates à grande échelle je dirais. Je respecte tout à fait ce que vous faites, franchement. Voilà pourquoi, on considère qu'on diversifie. Parce que on va apporter une autre façon de faire de la culture et on va aussi sur 33 Ha, créer une centaine d'emplois, alors que l'agriculture qui est aujourd'hui, crée un ou deux emplois, vous voyez. On apporte des gens qui vont, si aujourd'hui vous avez de la culture plein champ sur des céréales, vous avez deux personnes qui vivent sur cette surface là. On apporte des emplois, des emplois d'agriculteurs. On est agriculteur, puisqu'on continue à aimer ça. On fait partie des agriculteurs. C'est un autre type d'agriculture que l'agriculture bio ou autres. Mais encore une fois, ce n'est pas les opposer. On fait partie du monde agricole et qu'en vous allez au salon de l'agriculture, vous avez les maraîchers de SOLARENN, d'OCEANE ou autres qui sont aussi présents, parce que ça fait partie de l'agriculture et c'est ce qui sert à nourrir la population française, Voilà. Dans ce sens là, on dit qu'on apporte une évolution à l'agriculture dans la Manche.

Vous parliez de consolidation de l'agriculture locale. On peut entendre par là, consolidation et apport pour les agriculteurs locaux. On ça n'apporte strictement rien aux agriculteurs locaux. On est bien d'accord.

Réponse de Mr Thierry BADINOT : Ça n'apporte rien à une personne qui fait autre chose à côté. On n'est pas obligé de rayonner sur l'ensemble des agriculteurs de la Manche, pour apporter une autre solution d'agriculture à la Manche

2. Jean-Michel

Je voulais savoir quand les cuves, les trois cuves seront vides, vous arrêterez la production de tomates ?

Réponse de Mr Thierry BADINOT : Vous parlez de quelles cuves ? Les trois cuves qui sont dans le hall d'irrigation.

Les trois cuves qui permettent d'irriguer. Oui.

Réponse de Mr Thierry BADINOT : les bassins d'irrigation qui sont à l'extérieur, eux sont des bassins qui font au total 100 000 m³. Ceux-ci ne seront jamais vides. Compte-tenu de.... Vous êtes dubitatif. On va pas reprendre le détail, tout le calcul de la pluviométrie, la consommation et tout, parce que il y a quelques pages dans l'étude d'impact où on prend en compte ce que l'on récupère, avec la transpiration des plantes etc... Ce qui fait qu'à la fin on est bénéficiaire avec une pluviométrie normale de la Normandie, même si elle est erratique sur les mois. On dit qu'on stocke tout et on arrive comme ça à boucler l'année. On m'a posé la question : mais s'il y a trois mois de sécheresse. Dans les calculs que l'on a fait, dans l'étude d'impact, on se prend moins de 30% par rapport à la pluviométrie normale. Ici, c'est à peut près 900 mm, je crois et on a fait nos calculs avec 900 moins 30%.

Et en faisant ce calcul là, on passe l'année par rapport à notre consommation. On passe l'année, sans vider complètement nos bassins. Là, on serait ric-rac. Donc, si vous voulez, je ne vais pas vous faire tout le détail du calcul. C'est fastidieux et ça n'intéresse pas tout le monde. Je vous invite vraiment à aller voir sur le site. Nos tableaux sont bien expliqués et bien faits pour que vous puissiez avoir toutes les réponses. Je vous assure que ça marche dans une année normale, il n'y a pas de souci et vraiment dans les années extrêmes qu'on n'a pas connu, même en 2022, il y avait plus de pluviométrie que ça, on passe l'année. Et ça, c'est déjà expérimenté, puisque vous voyez dans la serre d'Isigny qui est en place, on avait prévu un bassin qui n'était pas assez conséquent pour récupérer toute l'eau pluviale. C'est à dire que dans les mois de mars/avril, quand il pleut beaucoup, on a de la surverse et on en perd. Ce qui ne sera pas le cas avec le nouveau projet. Dans ce cadre là, on avait une autorisation de pompage de 50 000 m3 par an, ce qui était ce que l'on avait calculé à ce moment là, pour dire on passe et on a cette autorisation. Et aujourd'hui, en relevé, puisqu'on est surveillé par la DDTM et que chaque année, on doit donner des comptes, on est à 8000 m3 utilisés sur les 50000 autorisés. On est déjà largement en dessous et ce parce que l'on a mis les assécheurs d'air etc... et qu'on continue à maîtriser encore mieux nos cultures. Voyez, ce qu'on fait comme engagements, c'est pas une pièce monnaie qui est envoyée en l'air. C'est de l'expérimentation qui nous fait rabaisser nos ratios et qui nous fait dire avec 100 000 m3 et avec la pluviométrie, moins 30% de la Normandie, ça passe. C'est prouvé par des calculs. Vous verrez sur des tableaux de l'étude d'impact.

3. Mme Cécile BRIONNE (maraîchère)

Je produis des tomates et je pense que je permet à la population également d'en consommer et représentante également de BURE Normandie. Je vous remercie beaucoup pour votre présentation qui était très claire. Je suis juste un petit peu surprise avec tous les avantages que l'entreprise propose en terme d'environnement, en terme d'emplois, en terme d'économie locale. Pourquoi, Monsieur VAN DEN BOSCH vous dites, c'est la dernière serre, je vous l'assure et comme pour vous en excuser . Merci.

Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH : C'est très simple. C'est la mairie qui a demandé ça. Et nous sommes une entreprise qui dit oui. Ça c'est oui et ça change pas. Elle a peur . Il y a beaucoup de serres aux Pays Bas par exemple et ne veut pas. Nous comprenons ça. Et nous avons dit OK. Nous faisons la deuxième serre, ce projet et après nous arrêtons. Nous faisons jamais une autre serre à Isigny. Et ça, c'est la seul raison de ça et je peux dire ça ici et je peux écrire, mais ça, c'est la réalité.

4. Lucie (maraîchère)

Bonjour, Moi, je voulais savoir par rapport à la multinationale d'AGROCARE, vous n'avez pas du tout parlé du brûlage de gaz pour le gaz fossile pour vendre de l'électricité sur le circuit. Donc, moi, j'aurais voulu savoir qu'est-ce-que ça représentait en terme de pourcentage de bénéfices, et en terme de millions d'euros de bénéfice.

Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH : C'est un coût. L'énergie, c'est un coût.

Pour vendre, vous vendez l'électricité produite à partir de brûlage de gaz fossile ?.

[Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH](#) : oui

Voilà, et donc ça, ça rapporte de l'argent, ce n'est pas un coût que de vendre de l'électricité.

[Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH](#) : ça réduit le coût de l'énergie mais ce n'est pas une recette.

Vous ne vendez pas de l'électricité ?

[Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH](#) : oui, je vends de l'électricité mais nous achetons le gaz

Et vous n'êtes pas bénéficiaire avec la vente d'électricité à partir de brûlage de gaz fossile ?

[Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH](#) : ça c'est un bénéfice. Le moment où on perd à côté, gaz classique à une « boiler » (chaudière). C'est plus efficace. Mais c'est encore un coût. L'électricité c'est moins. Vendre de l'électricité c'est moins comme la facture du gaz.

Ben ! Pourquoi vous produisez de l'électricité ? On est bien d'accord, que la multinationale AGROCARE brûle du gaz fossile pour vendre de l'électricité sur le réseau.

[Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH](#) : oui

Et que ça, c'est bénéficiaire. Vous ne faites pas une activité pour perdre de l'argent.

[Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH](#) : L'alternative c'est pour chauffer une serre. L'alternative c'est une « boiler » (chaudière) . Une « boiler » - gaz . Et nous faisons. Nous prendons avec une cogénération pour brûler le gaz. Nous prendons tout le CO2 pour la photo-synthèse. Nous prendons la chaleur pour chauffer notre serre et nous ferons de l'électricité. Et une cogénération, c'est maintenant. C'est juste une méthode pour économiser le coût de chaleur.

Mais dans ce cas là, si ça ne rapporte pas d'argent pour produire de l'électricité, dans ce cas là, autant brûler le gaz directement pour chauffer les serres. Pourquoi vous produisez de l'électricité, si ce n'est pas bénéficiaire ? En fait, vous brûlez du gaz. On est d'accord. Vous brûlez du gaz fossile.

[Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH](#) : oui

Donc, si vendre de l'électricité, ça fait tourner des turbines qui produisent de l'électricité.

[Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH](#) : oui

Et en plus qui chauffe les serres.

[Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH](#) : oui

Mais, vous n'êtes pas bénéficiaire sur la vente d'électricité ? Parce que, pourquoi dans ce cas là vous ne brûleriez pas le gaz directement que pour chauffer les serres.

[Réponse de Mr Thierry BADINOT](#) : Le rendement du chaudière c'est moins que le rendement d'une cogénération. Une cogénération, vous injectez 1 Kw de gaz, vous récupérez 500 Watt d'électricité et 500 Watt de chaleur et le CO2, vous le récupérez dans la serre. Vous ne jetez rien et vous gagnez sur tout. Sur la chaudière, la chaudière a toujours un rendement. C'est à dire que vous allez injecter 1 Kw de gaz et vous avez, même avec une chaudière et un condenseur qui vous permet d'avoir des fumées qui vont sortir moins importantes.

7

Vous avez un peu qui sort à l'extérieur. Et donc, vous avez un moins bon rendement. Et puis après, vous avez voilà.

Et donc du coup, je voulais juste savoir si quel pourcentage des bénéfices de la multinationale qui corresponde à la vente d'électricité. Aucun ?

Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH : oui, je peux expliquer. Je ne comprends pas la multinationale. Ça c'est aucune. Nous sommes une entreprise française ici et nous faisons la production en France.

Mais vous venez des Pays-Bas ?

Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH : Pardon

Vous venez des Pays-Bas ?

Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH : Je suis né à Pays-Bas.

Ben oui ! AGROCARE est basé aux Pays-Bas

Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH : oui

Multinationale, parce qu'elle est sur plusieurs pays

Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH : oui

Donc, c'est une entreprise multinationale ?

Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH : premier point, AGROCARE est un partenaire financier. Nous sommes indépendants. Nous sommes une entreprise française qui produit les produits les tomates en France pour la France. Nous n'avons aucun export, zéro. Et pour la production de cogénération, ça c'est, nous avons un besoin de chaleur. Et nous avons deux méthodes. Nous avons une méthode de faire ça avec une chaudière. Ça a un coût. Et nous avons l'option de faire ça par une cogénération. Cogénération, il produit de l'électricité. Utilise gaz, mais le rendement est 100 pour 100. Comme une centrale gaz en France. Il produit l'électricité, c'est un rendement de 70%. Nous sommes 30% plus efficient avec le gaz. Mais, nous choisir la méthode qui est moins chère et maintenant c'est moins chère ou nous prendrons le « boilerlaire » en gaz ou nous prendrons la cogénération. Et le bilan, chaque heure, c'est différent.

Où nous faisons la chaleur par la cogénération. Le moment, ça c'est plus bénéficiaire. Et le moment, c'est l'électricité. C'est maintenant dans la journée à zéro et à ce moment, nous arrêtons la cogénération et nous faisons le besoin le moment de chaleur. Nous faisons avec une chaudière.

5. Monsieur Aurélien MARION (co-porte-parole de la Confédération Paysanne)

Bonjour, je voudrais d'abords demander, s'il y avait des élus dans la salle. Oui, il y en a quelques uns. Ben ! Très bien, merci d'être venus. Parce que je trouve que cette enquête, c'est un peu une blague on trouve, parce que, je trouve que ce n'est pas à hauteur des enjeux.

On ne parle pas que d'environnement ici. En fait, nous, on est paysan, vous avez remarqué, il y a beaucoup de paysans ici et j'ai très bien aimé l'image de la feuille. On voit que d'un côté et de l'autre, mais en fait l'autre côté de la feuille, vous, vous pouvez le lire, nous on ne peut pas le voir.

Et du coup, pourquoi je suis habillé comme ça aujourd'hui, en fait, c'est parce que nous ce que l'on dénonce depuis le début, c'est que AGROCARE où comme vous le dites votre entreprise, c'est une multinationale, c'est des financiers cachés, déguisés en agriculteurs.

Du coup, j'aimerais bien raconté le côté de la feuille qu'on ne voit pas, que j'ai regardé. Ça va être très rapide, ne vous inquiétez pas.

Parce que je trouve ça aberrant qu'il n'y ait pas d'élus ici, parce qu'en fait, les élus régionaux ont quand même financés les premières serres avec 500 000 euros à taux zéro de la région Normandie. Où sont les élus normands ? Votre entreprise, la cogénération. Votre entreprise à bénéficié d'1,4 millions d'euros de certificat d'économie d'énergie. Quand on dit économie d'énergie, quand on chauffe une serre en hiver, tout le monde va trouver ça aberrant. Ensuite, vous dites que vous n'êtes pas AGROCARE, pourtant sur le site d'AGROCARE, on voit bien que vos sites en France, font partie du groupe. Votre président, de la multinationale AGROCARE a lui-même dit que du coup il faut s'implanter en France parce que les français, aiment manger français. Donc, en fait, je ne vois pas comment ça fait la concurrence avec les tomates marocaines . Parce que en fait, vous êtes sur la segmentation du marché français. D'ailleurs vous produisez aussi, votre groupe, pas vous, mais produit aussi des serres en Tunisie, au Maroc, à destination de l'Europe. En fait, vous faites concurrence aux tomates marocaines, aux tomates tunisiennes en Europe. Vous faites concurrence aux tomates françaises en France. Le but, c'est afficher, vous avez déjà 500 hectares, pas vous, votre votre groupe, dont vous ne faites pas partie. Vous avez déjà 500 hectares en Europe. La France détient actuellement 1000 hectares de serres chauffées et le but du groupe AGROCARE c'est d'avoir 1000 hectares. En fait, on a une multinationale qui est plus puissante qu'un pays en fait. Et on se plaint beaucoup des entreprises marocaines, vous connaissez AZURA, le plus grand producteur et exportateur de la France. Je sais terrible, ce qu'ils envoient ici leurs tomates. Je suis d'accord avec vous. Ils détiennent 1000 hectares. Donc en fait, on a des maraîchers qui se plaignent parce qu'en fait, on deux multinationales qui se tirent « la bourre », qui veulent gagner des parts de marché. Vous parlez vous-même en parts en marché etc... Et nous ce que l'on dénonce, c'est en fait on ne parle pas de modèle agricole. On peut en parler avec SOLAREN et les coopératives bretonnes, si c'est bien de faire du truc hors sol, c'est le même modèle peut-être, mais ça, c'est un autre débat, mais en fait les coopératives bretonnes, c'est 2 hectares de serres chauffées. Ici, vous êtes à 32 hectares. 32 hectares, plus BRECEY, ça fait 50 hectares presque, 50 hectares pour les gens qui ne connaissent pas les hectares, ça fait 500 000 m². C'était juste pour dire qu'on aimerait bien plus de transparence et ma question, c'était aussi sur le, pour finir par une question quand même, parce qu'on parle cogénération, parce que j'ai pu parler avec quelqu'un qui a installé des cogénérateurs, qui a travaillé avec des cogénérateurs, il me disait que les cogénérateurs étaient en route hors saison, pas en hiver. Je me demande si ça sert juste à chauffer. Pourquoi, ils sont en août aussi, pas en hiver, en été, quoi.

[Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH](#) : Mais en été, nous besoin aussi de chaleur et nous tournons quand nos besoins, la chaleur la nuit et nous pouvons tourner avec la cogénération sur les heures intéressantes. Nous stockeurs la chaleur et on utilise le moment c'est froid sur le matin. Et à ce moment, poussent les tomates.

6. Madame Dominique PERON

Je suis une citoyenne qui consomme des tomates de jardin. Je veux juste dire une chose que je ne m'attendais pas à cette réunion. Comme disait Gérard, je me sens un peu prise au piège. Vous nous présentez un projet absolument faramineux, extraordinaire et à côté de ça, je ne vois pas de contre. C'est à dire pas de contre, mais de gens qui effectivement sont agriculteurs et qui font de la vrai agriculture.

Parce que vous faites, ce n'est pas de l'agriculture, puisque ce produit ne pousse pas dans la terre et justement, je voudrais que vous m'en disiez un petit peu plus sur la manière de poussée de ces produits chimiques. Les plants d'où viennent-ils ? S'il y a des plants et également, la composition nutritive de ce produit par rapport à une vraie tomate. Parce que ça, ce ne sont pas de vraies tomates pour moi. Puisque ces tomates, c'est vrai, quelles sont formidables, parce qu'en fait ces tomates vous pouvez les garder plusieurs mois. Elles ne pourrissent pas. Donc ça, c'est vraiment très bien. Voilà, je voulais que vous me donniez plus de renseignements.

Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH : non mais, je comprends et nous ne sommes pas du tout contre la production bio. Pas du tout. C'est une très bonne méthode et mais en plus, en France ait besoin aussi les tomates qui sont moins chères, qui sont bien, qui sont succures (succulentes). Ce ne sont pas de chimie, pas de et le coût, le goût, ça c'est différent peut-être et nous avons maintenant aussi une variété qui est très goûteuse, mais peut-être votre tomate dans votre jardin sont mieux, c'est possible mais c'est pas possible de faire pour tout le monde en France dans son jardin, les tomates. Et les clients en France, la personne a à Paris et les personnes, il aime aussi avoir les tomates. Il préférerait, il préfère les produits français. Autrement, il n'achète pas. Et le moment, notre produit est inférieur. Nous avons aucune raison pour produire plus et c'est notre client qui demande aussi plus de volume, tout les jours.

Quels est la composition des nutriments que vous mettez dans les tomates et d'où viennent les plants ?

Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH : oui, nous donnons toute le fertilisation qui les tomates besoin. Nous savons, nous faisons l'analyse. Nous donnons toute la fertilisation. Donc, le meilleur goût, besoin et en plus, le moment vous voulez produire les tomates dans la terre, tout besoin, après un an ou deux ans, de changer la culture pour une autre variété. Pas de tomates, mais une autre famille. C'est un complet différent type de production. Nous sommes agriculteurs, hors sol, oui, mais nous sommes agriculteurs. Nous utilisent les plantes, nous mais pour dans la terre, comme vous voulez, c'est pas possible de faire ça toute l'année et sur la même endroit. Tu besoin de changer et autrement la terre est vide. Il a mangé tout.

Et d'où viennent les plants ?

Réponse de Mr Jean-Marc PAIMBLANC : L'engrais, on travaille avec des entreprises comme D2N ou AGRIAL. Ce sont des entreprises locales et les fertilisants, c'est du calcium, phosphore, potasse, oligo-éléments. D2N, AGRIAL. Notre fournisseur, après, c'est à qu'il faut lui poser la question.

Réponse de Mr Rik VAN DEN BOSCH : C'est le marché mondial. Le substrat, c'est un autre chose.

7. François DUFOUR

Oui, merci de me donner la parole, paysan, retraité et habitant ce territoire. Je suis atterré de voir que, on double aujourd'hui cette surface de serres, parce que, effectivement une image qui se vend, « les maraîchers du Mont Saint-Michel ». Nous sommes en zone UNESCO au Mont Saint-Michel et une grande partie de ce territoire, plusieurs centaines de milliers d'hectares. L'image du Mont Saint-Michel est protégée par l'UNESCO. C'est un cahier des charges, nous en sommes fiers et c'est ce qui permet, je dirais dans cette image des sept merveilles du monde de donner à travers la planète, une image protégée. Si vous vous appeliez les industriels de la tomate du Mont Saint-Michel, j'aurais pu comprendre. Les maraîchers du Mont Saint-Michel, ça pose vraiment problème pour les producteurs de tomates, nombreux dans la baie du Mont Saint-Michel. Beaucoup de légumiers, beaucoup de légumes dans ce département de la Manche. Donc, moi, je voulais savoir comment a pu être négocié avec l'UNESCO, cette entité des maraîchers du Mont Saint-Michel, puisque vous n'avez pas du tout le même statut. Je ne vais pas juger votre statut. Vous êtes effectivement un producteur industriel de tomates ou alors les mots non pas de sens. Donc, vis à vis des maraîchers du Mont Saint-Michel et les producteur de légumes du Mont Saint-Michel, pardon, je pense que là, il y a une grosse anomalie. Alors comment a réagi l'UNESCO, lorsque vous avez pu commencer à afficher cette entité qui se vend et qui sans doute doit permettre de doubler la production ou parce que l'image du Mont, les maraîchers du Mont, ça se vend effectivement, pour beaucoup de consommateurs. Et la deuxième chose que je voulais vous demander, c'était par rapport au prix de revient effectivement des tomates et on a eu l'explication avec la production d'énergie. Donc effectivement le coût est très bas.

Combien de producteurs de tomates vont disparaître. Je dirais presque la totalité, dans un continent qui s'appelle l'Europe. Combien demain, de producteurs de tomates, de vrais paysans avec un statut paysans, qui occupent le territoire, qui apportent beaucoup dans les communes, qui font vivre les communes. C'est un vivre ensemble que l'on doit respecter. Comment un prix de revient aussi bas, étant donné que vous vendez aussi de l'énergie, on l'a compris, peut permettre encore à des producteurs de tomates dans nos régions, d'exister, voilà. Merci à vous.

Réponse de Mr Irvin ROUSSEL : Merci pour votre question. Je vais préciser quelque chose dans un premier temps, la partie, on n'est pas les maraîchers du Mont Saint-Michel. Notre marque commerciale, c'est les « tomates du Mont-Saint-Michel » et l'image du Mont Saint-Michel est en droit libre. On ne négocie rien avec l'UNESCO. On respecte l'intégrité des producteurs du Mont Saint-Michel. Il y en a qui sont venus visiter etc... Pas forcément des producteurs de tomates mais des producteurs maraîchers et la partie marque, vous avez raison, on a le Mont Saint-Michel sur nos colis, mais c'est juste la marque commerciale, la désignation commerciale et l'utilisation de l'image du Mont Saint-Michel et du nom les tomates du Mont Saint-Michel, c'est une utilisation libre de droit. Ça , c'est pour la première partie de la réponse. La deuxième partie sur le coût de revient, je vais laisser Rik répondre.

Réponse de Mr Rik Van Den Bosch : Notre but, c'est pas du tout avoir la concurrence avec la production locale. C'est aussi une autre produit. Nous faisons en France, il besoin 40% au moins, moins importation. Et c'est pour ça, ça c'est notre but de remplir ça avec le produit français avec le volume, avec le GMS.

8. Anonyme

Bonjour, bon moi je suis une personne lambda, consommateur de vraies bonnes tomates. Je ne vais pas vous poser une question très précise, puisque je crois que la langue de bois fait qu'on aura jamais de réponse. Ça à l'air d'être compliqué d'avoir des réponses très simples avec des questions simples. Je dirais juste que vous allez créer 100 emplois, sans parler de la qualité des emplois. Je suis ravie, c'est bien. Les (mot inaudible) aussi ça fait de l'emploi, ça dépend ce que l'on veut produire, dans quel but et pour qui. Donc, voilà. Ça, c'est un autre sujet. Quelle est votre tomate. Je crois qu'on en est tous à peut près conscient. On est par forcément d'accord avec. Ma question elle est, parce que les questions sont paraît-il enregistrées. Donc, j'attends pas vraiment une réponse, à moins que vous en ayez pour une fois, une. Imaginons que vous obteniez le permis de construire. Imaginons que les serres démarrent et que, au bout d'un certain nombre de mois, vous soyez prêt à démarrer la production. Quelles garanties aurions-nous, nous, que tout ce que vous avez dit comme cahier des charges que vous alliez faire, serait fait effectivement. Je demande à ceux qui enregistre les questions et qui vont s'intéresser à ce débat, éventuellement. Si vous démarrez réellement une production. Pouvez-vous la démarrer avant que nous tous, on est la preuve et la garantie que tout ce que vous nous avez annoncé de merveilleux là, tout ce que vous allez respecter au niveau de l'environnement, des routes, de vos dépenses etc... Que ce soit réellement en l'état avant de démarrer une quelconque production.

Réponse de Mr Irvin ROUSSEL : Alors, si je peux vous répondre, ben ! Je vais répondre d'ailleurs. En fait, on est une entreprise qui est déjà présente sur le secteur depuis de nombreuses années que ce soit à BRECEY ou à ISIGNY. Et ce, pour de nombreuses années encore. Aujourd'hui, on est une entreprise sérieuse. On a une image. Alors, elle est discutable selon vous, mais nous on a une image, on la veut belle et on travaille pour et a aussi une parole et en fait, aujourd'hui, ce que l'on dit devant tout le monde. Vous êtes aussi témoin de ce que l'on dit. On ne peut pas écrire des choses, on ne peut pas les présenter et on peut pas dans quelques années, ne pas les respecter. Ça, c'est pour la première partie. Non, pour les années futures. Le respect du projet, c'est pour aujourd'hui, c'est pour demain, c'est pour hier, c'est pour les prochains jours. Et en fait, on ne peut pas comme ça avancer des choses, garantir des mises en place etc... Sans les assurer derrière et après sur la partie vraiment légale, je vais passer la parole à Thierry.

Réponse de Mr Thierry BADINOT : Oui, c'est légitime votre demande et quand je vous disais qu'on avait travaillé avec les services de l'Etat. Ben ! les services de l'Etat on été exigeants avec notre dossier et quand on a présenté un premier dossier et que ça n'allait pas, ils nous ont dit non, ça, il faut rajouter et notamment, effectivement les questions de suivis. Donc, on a déjà des suivis annuels. Aujourd'hui on doit rendre à la DDTM, donc qui représentante de la Préfecture et tous les ans, Jean-Marc fait des surveillances sur les écoulements des eaux, des ruissellements, etc... Nettoyage des filtres, débourbeurs, séparateurs d'hydrocarbure etc... On a des surveillances du site actuel. C'est obligatoire et du coup sur le projet, si vous allez voir dans l'étude d'impact qui a été faite, on a un engagement écrit vis à vis des services de l'Etat.

C'est eux qui vont nous surveiller et au-delà de nous surveiller, on va devoir leur produire tous les ans, pendant trente ans, un suivi des installations, les installations, les étanchéités des bassins, les écoulements des eaux, l'alimentation de la zone humide, puisque la zone humide, on va puisqu'on va étancher la zone qui est au-dessus de la zone humide, on va prendre un petit peu d'eau du bassin pour l'alimenter, pour être sûr qu'elle soit toujours humide.

12

Donc tout ça, il y aura des piésonètres, qui sont des matériels qui mesurent l'humidité à l'endroit de la zone humide qui vont être mis en place et on doit faire des compte-rendus annuels que l'on va envoyer à la DDTM. La DDTM et l'OFB qui sont déjà présents sur le terrain, viendront surveiller également, que l'on entretient bien et que le site est conforme à ce dont on s'est engagé. Donc, vous savez, l'OFB, c'est la police de la nature. Voilà, c'est la Préfecture. C'est la police qui fait la surveillance d'installations comme la notre. Et vous pouvez être sûr que eux, feront leur boulot. Et que, si nous on fait pas le notre, on aura ou des amendes, des recadrages etc... Et que ce sera fait. Donc, la mise en place de tout le volet paysager, toutes les linéaires de haies que l'on s'est engagé de faire. Les accueils pour les animaux, la zone humide avec les nouvelles mares, tel que l'on vous la présenté. Ça sera validé quand sera fait par les services de l'Etat et après ça sera surveillé par un écologue et on aura un compte-rendu annuel.

9. Alain MILLIEN (Manche Nature)

En fait, votre société n'aura pas qu'un site, il y aura trois, il y aura ISIGNY 1, ISIGNY 2, plus BRECEY. Est-ce que vous faites une présentation globale par rapport à toutes vos obligations environnementales et de suivis ? Pour nous, ça fait qu'une seule entité et c'est vrai que on interviendra pour être très très vigilant par rapport à ça. La deuxième chose qui m'étonne un peu, c'est votre capacité à transporter des zones humides et à artificialiser une zone humide. Je voudrais bien savoir là le cabinet conseil de l'environnement, quelle est sa structure juridique ? Quels sont ses financements ? Etc... Quelles sont ses capacités ? Vous parlez également d'un environnement paysagiste qui suivra. Qui sera l'environnement paysagiste ? Est-ce que ce sera un fonctionnaire d'Etat ou est-ce que se ra encore une boîte privée ?

Réponse de Mr Hervé Delouche : Alors pour répondre à votre question, en fait au niveau de la zone humide, il y a l'OFB qui s'est déplacé. On a travaillé avec les services de l'Etat, DREAL et DDTM et ils ont dit, vous ne touchez pas à la zone humide. Donc, du coup, pour le coup, cette zone humide, elle est préservée sur 3,8 hectares. Et en plus de ça, donc, le maître d'ouvrage a proposé une zone supplémentaire. 3 hectares supplémentaires qui vont servir du coup à agrémenter cette zone, cette zone humide. Et donc ce sera une zone à vocation écologique et donc, du coup, il n'y a pas du tout de transport de zone humide comme vous le disiez et après, suivant les conseils du coup, de deux bureaux d'études écologiques avec qui on a travaillé et qui sont arrivés aux mêmes conclusions. On a du coup, proposé un certain nombre de mesures, notamment par rapport aux mares à réhabiliter, par rapport aux mares à créer etc... Et tous ces aspects là ont été acceptés par les services de l'Etat. Par les experts des services de l'Etat, dont l'OFB. Es-ce que je réponds à votre question ? Oui, il y aura un avis qui sera formulé.

10. Pascaline NOUVELLE (maraîchère bio)

Bonsoir ! Je suis bien contente que vous n'ayez rien contre la bio. Ça me fait bien plaisir. Et je suis administratrice également à Bio Normandie. Une de mes questions, je voulais savoir si le terrain là, le site vous est déjà acquis ? Vous l'avez acheté ? Est-ce que le futur site.

[Réponse de Mr Rik Van Den Bosch](#) : J'ai pas compris votre question. Pardon.

Je voudrais savoir si le site où vous prévoyez ces nouvelles serres, vous est acquis. C'est à dire, si vous l'avez déjà acheté.

[Réponse de Mr Rik Van Den Bosch](#) : oui ! C'est déjà acheté

Ok et à combien s'il vous plaît ?

[Réponse de Mr Rik Van Den Bosch](#) : Pardon !

A quel prix l'hectare s'il vous plaît ?

[Réponse de Mr Rik Van Den Bosch](#) : Je pense pas, c'est le sujet pour...

Non, mais ça m'intéresse. C'est assez intéressant en fait. Et sinon, j'avais une petite remarque, parce que je ne vais pas réussir à poser toutes mes questions. Comme j'ai le micro, je le garde.

[Réponse de Mr Rik Van Den Bosch](#) : Pour expliquer un petit peu. Nous avons fait ça par la SAFER tu peux regarder là-bas.

Il y aura le prix ?

[Réponse de Mr Rik Van Den Bosch](#) : Pardon !

Il y aura le prix à la SAFER, si je leur demande ?

[Réponse de Mr Rik Van Den Bosch](#) : oui ! C'est publique

OK ! Merci. Je voulais savoir si vous avez fait l'étude d'impact au niveau de, parce que tout à l'heure, vous parliez d'une année de, je ne sais pas de céréales dans le coin correspondait à 140 000 tonnes de CO2 je crois. Est-ce que vous là dedans, vous dites que vous, il n'y aura pas de consommation, enfin, vous vous réduisez tout ça à 100% je crois. C'est peut-être pas celui-là mais, non, ça, c'est les produits phyto. 100%. Mais est-ce que vous avez vous compris ce que ça va coûter en CO2 la construction. Voilà ! Je ne sais pas, gratter, gratter la mer pour enlever du sable etc... etc...

[Réponse de Mr Thierry BADINOT](#): Pourquoi enlever du sable, pour faire du béton ?

Effectivement, il n'y a pas beaucoup de béton, mais le verre, il y a du sable dans le verre. Voilà, il y a de la chauffe, il y a toute une consommation de CO2 là, en fait. Et ensuite.

[Réponse de Mr Thierry BADINOT](#): Mais c'est qu'une fois par contre

Pardon ! C'est qu'une fois, mais après si je sais pas moi

[Réponse de Mr Thierry BADINOT](#): Après, je ne sais pas par contre. On n'a pas fait le calcul , je sais pas

Non, Ben ! Ça serait intéressant de le faire je trouve. Et après, j'avais un autre truc, sur la réduction des phyto. Donc, 100% de réduction phyto. Alors il y a peut-être pas d'agriculteurs bio par ici, mais je crois que si en fait. Donc, ce ne sera pas 100% et ensuite j'avais un truc, une petite remarque éviter, réduire, compenser. En fait, vous avez déjà deux grandes serres. Vous pouvez éviter d'en faire une troisième. Ça vous évitera de réduire, de réduire ce que vous avez à compenser en fait. Et puis en fait, terrasser toutes ces terres. C'est quand même un peu con, je trouve.

11. Annick (ligue des droits de l'homme et association d'aides aux réfugiés)

Bonjour. Mais par rapport à votre projet, ça va créer de l'embauche je suppose. On n'en a pas parlé ici, mais comptez-vous embaucher des gens de la région ou comme vous le faites déjà et pourquoi ? Des gens, qui viennent des pays de l'Est ou alors aussi d'Amérique latine. Voilà, qui se retrouvent parfois en rupture de contrat parce que quelque chose s'est pas bien passé et qui se retrouvent, qui se retournent vers nous, parce qu'ils n'ont pas les moyens de rentrer chez eux, vers les pays de l'Est, on peut peut-être organiser quelque chose plus facilement mais quand il faut traverser la mer et prendre l'avion, ben ! Ils ont pas les moyens de rentrer chez eux et ils se retrouvent dans des situations très très difficiles.

[Réponse de Mr Rik Van Den Bosch](#) : ça, c'est deux questions. Oui ! Nous cherchons au maximum la personne locale et nous avons déjà trouvé à la serre actuelle beaucoup. Et le moment, nous manquons, nous cherchons en plus et ça, c'est pas tout. Et le moment, les gens ou les femmes, nous avons 50% à peu près. Nous prendrons à la main, quand ils arrivent jusqu'à sortir et nous organiser tout aussi avec l'avion de départ mais et avec. Mais c'est pour les deux côtés. Et notre but, c'est inviter les personnes qui travaillent avec nous, ils sont dans notre équipe, qui restent là-bas. Ça, c'est le but et le moment ça ne marche pas, nous faisons ça très correcte et c'est pour nous aussi important, il revient calme et bien et à ce moment nous aussi payer pour prendre l'avion. Cette, ça c'est possible pour nous aussi important de reste, de respectueux, aussi le moment, le contrat est terminé.

12. Monsieur Damien LEROUX

Je suis dans l'association CHIF PROJECT (phonétique). Notre objectif, c'est plutôt de décarboner l'économie et donc, moi je connais la réponse à une des collègues par rapport au CO2. En fait, nous on avait déjà fait les calculs pour les tomates sous serres qui sont près de Nantes. C'est à peu près, pour 20 kgs de tomates, on a 1 kg de CO2. Donc, c'est à peu près ça qu'il faut retenir. Et moi, ma question, je voulais savoir, à partir de combien le gaz, le prix du gaz, vous considérez que vous êtes plus rentables parce que ça augmenté et là vous voyez bien. Je pense que tout le monde le voit à l'essence. Le prix de l'essence a augmenté et le prix des énergies fossiles a augmenté. Et donc, à partir de combien vous considérez que vous ne serez plus rentables, si le prix du gaz se renvol, parce que c'est déjà arrivé ?

Réponse de Mr Rik Van Den Bosch : Comme nous avons dit, ce but, c'est réduire la consommation d'énergie. Faut comparer, je pense c'est français, mais vous comparer avec une production de Nantes. Je connais pas. Et, mais j'ai invité toi aussi, pour venir et nous faisons la comparaison ensemble. Je voudrais expliquer aussi pourquoi notre production de CO2 est là (ensuite mot inaudible en anglais) et peut-être 50%, 60% moins comme une autre producteur. Et nous avons déjà investir beaucoup. Dans, pour exemple d'hésumidification. C'est expliqué, c'est une chose technique. Mais à ce moment, nous réduit beaucoup aussi, beaucoup de chaleur. Nous besoin, beaucoup moins de chaleur. Maintenant, nous sommes à 40% comme avant et dans les derniers 10 ans, nous avons réduit la consommation avec 60% et nous ne sommes pas finis. Et notre but, c'est utiliser moins et moins, mais c'est pour ça peut-être, nous faisons la « coquelation » ensemble. Nous sommes, je suis ouvert, de donner tous les chiffres et après nous avons un constat. Et pour le prix, ça dépend. Ça dépend le prix de l'électricité et ça le prix du gaz, le prix des tomates. Mais maintenant, oui, c'est dur, c'est le prix est haut et je pense en général, ça, c'est bien pour tout le monde qui cherche en plus, les méthodes pour réduire le besoin de chaleur ou le besoin, le gaz. 60 euros de Mégawatt.

13. Monsieur LOYER (phonétique)

Bonjour, je m'interroge sur une chose. Vous parlez d'une marque Les tomates du Mont Saint-Michel, mais il y a aussi une entreprise immatriculée à BRECEY, les tomates du Mont Saint-Michel et qui est dirigée par Harvey Holmes. Quel est le lien entre votre entreprise et Harvey Holmes ?

Réponse de Mr Rik Van Den Bosch : Harvey Holmes, c'est notre coopérative et une coopérative, c'est une coopérative internationale mais nous avons un département de vente en France pour les produits français. Tout ça, c'est une filiale.

14. Jean GONTIER – agriculteur retraité

Je voudrais revenir sur le bilan hydrique. Vous dites que vous récoltez toute l'eau et que vous fonctionnez avec toute l'eau. Mais quand il pleut sur un champ normal, je dirais, une grande partie selon la saison, une grande partie de l'eau s'en va dans la nappe. Comment pouvez-vous dire que votre bilan est neutre ? Vous ne rechargez pas la nappe. J'ai une question subsidiaire : comment ça ce fait que monsieur le patron, ne bénéficie pas des cours de français. Parce qu'on a du mal à le comprendre.

Réponse de Mr Thierry BADINOT : alors, pour répondre à votre première question, la nappe que vous avez sous, c'est même pas sous ISIGNY, parce que, de mémoire, la nappe, elle est énorme, celle qui est sous l'ensemble du bassin d'Avranches. Je vous dis ça de mémoire. Ça veut dire que la taille de la pièce de monnaie de notre projet sur la nappe, c'est pas ce qui va influencer beaucoup et en plus, l'eau qui coule, alors il y en a une partie qui va dans la nappe et il y en a beaucoup qui part en ruissellement et qui vont abonder dans les rivières et qui vont jusqu'à la mer. Dans les périodes d'hiver, quand les nappes sont chargées, c'est principalement ce qui se passe. Donc, la nappe, je pense pas qu'on est une influence majeure ou même, je ne sais pas si c'est... Tu as une précision là-dessus ?

Réponse de Mr Hervé DELOUCHE : Tout à fait ! Il y a un cabinet hydrogéologique qui a travaillé sur l'impact du projet sur la nappe, donc, ça figure dans l'étude d'impact. C'est très technique, c'est très pointu, mais qui explique, donc, du coup l'impact négligeable que le projet a sur la nappe. Et d'autre part, ce qu'il faut savoir, c'est que cette nappe, elle a tendance à descendre en été, alors que dans le cadre du projet, en partenariat avec les services de l'Etat, il a été décidé d'alimenter continuellement la zone humide. Ce qui veut dire, qu'il y aura 40 m3/jour qui sera injecté du coup dans la zone humide, du coup qui pourra ensuite aller dans la nappe. En période toute au long de l'année mais également en période estivale. Donc, du coup, d'un côté, effectivement, on va réalimenter la nappe, au moment où on en a le plus besoin. Avec l'eau des bassins. Tout à fait. C'est expliqué dans l'étude d'impact. Et c'est un travail, qu'on a fait, du coup avec les experts écologue, l'expert hydrogéologique et service de l'Etat.

15. Juliette BEURIER

Bonjour, je suis médecin. Donc, je suis particulièrement soucieuse de la santé planétaire et aujourd'hui ben ! Vous avez déjà imperméabilisé et tué, parce qu'il y a de la terre en dessous, mais elle morte, vous avez tué donc 12 hectares plus 17 et vous voulez en tuer encore 16 de plus. Moi, ben ! Donc, je suis très inquiète pour la santé de la planète, si des entreprises comme vous continuent leurs activités comme ça et ben ! Du coup, je réinsiste sur la question de madame, concernant la qualité nutritionnelle de ces tomates, parce que vous dites que c'est un bénéfice pour, enfin que c'est une demande des consommateurs, qu'il y a donc une plus-value pour les consommateurs, j'imagine. Parce qu'on tue la planète mais peut-être au moins il y a une plus-value pour les consommateurs de peut-être avoir des vitamines et des minéraux. Et en fait, je me demande, est-ce que vous avez analysé vos tomates ? Ça m'intéresse beaucoup, parce qu'il y a déjà des analyses qui ont été faites en comparaison avec des tomates de pleine terre qui montraient donc, des chiffres de 63% de calcium en moins, 29% de magnésium en moins, 72% de vitamines C en moins. Peut-être les vôtres, sortent du lot et je serais très intéressée par ces chiffres. Merci.

Réponse de Mr Rik Van Den Bosch : Nous faisons les tomates, je pense les tomates et tout légumes qui sont produits hors-sol ou pas hors-sol, bio et pas bio sont déjà bien pour la santé et je comprends pas, un docteur est contre un produit qui est bon pour la santé, en général, les légumes aussi hors-sol et aussi avec les « nutriments ». Je connais pas votre chiffre. Je ne connais pas avec quel type de tomate ou quelle origine ça c'est fait. C'est une comparaison et c'est pour ça, je pense nous produire un produit qui est bon pour la santé. On utilise au minimum des « nutriments » et nous faisons ça très « fichant » et sur l'analyse des tomates, ils sont bons pour la santé.

16. Monsieur Roger LE BEURRIER (phonétique)

Bonsoir. Je fais partie de l'association « des amis du barrage ». Rien à voir avec ça. Je suis content d'avoir une réunion publique qui apporte des informations. Quant au devenir de ce qui va se passer après. C'est plus vers l'enquêteur que je m'adresse. Quel est le rôle de l'enquête qui va être faite après. Quel est le périmètre pris en compte, par rapport aux besoins, disons d'informations, qui va répondre. Je pense que c'est dématérialisé. Pour avoir subi, pardon, une enquête désastreuse, je me demande à quoi va servir donc, cette enquête et est-ce vous pouvez nous expliquer quel est le but et donc la région matérialisée, concernée par cette enquête. Est-ce mondial, est-ce local, est-ce français, est-ce ? Voilà.

17

Réponse du commissaire enquêteur: oui ! Je vais vous répondre. Ce type d'enquête, c'est purement français. C'est purement français, alors pourquoi une enquête ? Ça permet de.., vous êtes des intervenants, c'est à dire le public, il y a un porteur de projet, il y a les services de l'Etat, le rôle du commissaire enquêteur c'est de réunir toutes les informations quelles qu'elles soient pour en faire un rapport synthétique. J'ai pas du tout... Je ne suis pas là pour dire ça c'est bien ou ça c'est pas bien, surtout pas. C'est factuel, moi, le monde de la tomate, je ne le connaît pas. Le monde de l'industrie, en tant que tel, je ne le connais pas non plus. J'ai un esprit candide, ce qui ne veut pas dire que je ne suis pas quelqu'un qui synthétise, qui se pose des questions et qui fait des recherches. Et je peux vous dire que la tomate, je ne connaissais pas. J'ai fait des recherches par curiosité parce que c'est ma nature aussi, pour que je ne meurs pas idiot, évidemment. Quant à revenir à l'enquête que vous dites, c'est.., ça permet de synthétiser, de faire un rapport. Le rapport va répertorier tout ce qu'il y a dans le dossier, d'intégrer vos questionnements. Là, j'ai huit jours pour mettre ça sur un papier et l'intégrer sur le site dématérialisé. Alors, c'est sûr, ça pose un problème, le site dématérialisé parce que les personnes qui n'ont pas l'habitude de travailler sur un ordinateur, c'est beaucoup plus problématique pour s'exprimer bien évidemment. C'est pour ça, on y viendra après, C'est pour ça que, il n'est pas prévu normalement de faire des rendez-vous avec le commissaire enquêteur en mairie, mais moi, j'ai souhaité qu'il y en ait. Il y en a 3 dont je vous donnerais les dates. Ce qui permettra de s'exprimer de vive voix, de noter sur un registre d'enquête papier, vos questions, auxquelles vous aurez une réponse. Je l'intégrerai dans le système informatique et vous aurez une réponse bien évidemment. Est-ce que je réponds à vos questions ? Où est-ce que j'ai éludé des réponses ?

Non ? Vous répondez aux questions pour cette enquête. Par contre, c'est ce qu'on nous avait présenté lors de l'enquête concernant justement les barrages. Et on s'est retrouvé avec une désinformation totale du résultat de l'enquête.

réponse du commissaire enquêteur: Attendez, excusez-moi ! C'était pas une enquête « industrie verte ».

Non, non, rien à voir, une enquête publique qui était catastrophique. C'était vous le commissaire, je pense que c'était vous.

réponse du commissaire enquêteur: Au cours de cet entretien, Monsieur LE BEURRIER a émis l'hypothèse que j'étais le commissaire enquêteur, qui avait diligenté l'enquête concernant les barrages. J'ai expliqué à ce monsieur, que je n'avais jamais participé de près ou de loin à l'enquête en question.

17. Anonyme

Oui ! Moi, c'est juste une petite question sur les travailleurs et travailleuses. Je crois qu'ils ont une clause de confidentialité quand il viennent travailler chez vous ? Pourquoi tout simplement ?

Réponse de Mr Rik Van Den Bosch : ça c'est une clause qui est normale sur un contrat de travail et il peut demander tout et je comprends pas pourquoi ça c'est un problème. Nous ne parlons pas sur le contrat à autres personnes et ça c'est aussi clause de confidentialité.

18

C'est une clause abusive, il me semble ! Désolé, parce que j'ai juste apporté une réponse, parce que du coup, il faut que je vienne à chaque fois pour apporter des réponses à leur place, sur la SAFER, Du coup, je me suis renseigné et je sais que vous avez acheté des terres, jusqu' à 60 000 euros l'hectare. Sachant que ça se vend à 8/9000 euros l'hectare. Vous avez même acheté, une maison, le hameau avec des petites maisons de 70 m², 1000 m². Vous l'avez acheté jusqu'à 600 000 euros. Je ne sais pas si quelqu'un à des maisons à 70 m² à 600 000 euros, mais vous auriez dû acheter avant qu'ils viennent s'installer. Ça aurait été le jackpot. Pareil pour les terres et du coup je comprends pourquoi les élus ne sont pas là. Et je voulais, j'avais juste une question : c'est les 300 000 euros promis à la commune d'Isigny le Buat, si le projet est accepté, allez-vous les donner ou pas ?

[Réponse de Mr Rik Van Den Bosch](#) : je n'ai pas compris la question. Mais oui, c'est vrai ! Nous donnons ça le moment le projet est en cours. Oui.

18. Lucie (maraîchère)

Oui, je voulais demander à Monsieur VAN DEN BOSCH, par ce que peut-être il est quand même assez loin d'Isigny le Buat. Donc, vous êtes certainement au courant qu'il y a eu déjà deux manifestations de plus de 500 personnes qui se sont opposées à ce projet d'extension de serres et du coup, moi, je voulais savoir jusqu'à quel niveau de désordre social vous irez de surexploitation humaine, vous irez pour continuer votre projet agro-industriel, capitaliste, destructeur, qui est entrain de détruire notre bocage et notre statut et notre tissu paysan. Parce que vous dites que vous vous pourrez continuer et que vous êtes très content que nous nous soyons là, mais vous voulez qu'il reste une poignée de producteurs de tomates, donc en fait vous voulez pas de paysans. Et là, vous voyez, il y a plein de paysans qui sont là et qui voudrons absolument pas que ce projet se fasse. Et donc, ce que vous allez entraîner, c'est des désordres. Vous allez détruire nos tissus sociaux. Vous allez détruire notre bocage. J'espère que vous vous arrêterez avant de trop cassé chez nous. S'il vous plaît, merci.

4. Clôture de la réunion publique

Pour clôturer cette réunion publique qui s'est terminée à 20 heures 30, le commissaire enquêteur a remercié l'assemblée de sa présence et présenté le calendrier des consultations public à venir, à savoir :

■ Permanences à Isigny-le-Buat (salle Guilnard)

- le lundi 15 juin 2026 et le jeudi 16 juillet 2026 – de 14 heures à 16 heures
- le mercredi 12 août 2026 – de 15 heures à 17 heures

■ Réunion de clôture de la consultation à Isigny-le-Buat (salle de Chalendrey)

- le jeudi 30 juillet 2026 – de 18 heures 30 à 20 heures 30

Le commissaire enquêteur a rappelé au public, les différentes possibilités proposées, pour prendre connaissance du dossier et donner son avis (support papier à la mairie d'Isigny-le-Buat, poste information à la Préfecture de la Manche, site dématérialisé). Mais aussi, comment obtenir des compléments d'information sur le projet auprès de la société Les Serres du Buat et sur la procédure administrative auprès de la Préfecture de la Manche.